

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28026**

### Intitulé

Conseiller en gestion de patrimoine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CGPC, Softec - Avenir formation	Président, Président directeur général

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

313 Finances, banque, assurances, immobilier

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le conseiller en gestion de patrimoine développe une approche globale du patrimoine de ses clients. Cette méthodologie éprouvée se distingue des approches produits et besoins et s'accomplit en plusieurs phases : découverte, analyse, préconisations et accompagnement du client.

Les activités du Conseiller en Gestion de Patrimoine sont centrées sur :

- l'audit patrimonial d'un client
- l'analyse de la situation patrimoniale
- l'expertise en conseils de stratégie patrimoniale
- le suivi et développement de la clientèle

Le titulaire de la certification est capable de :

- identifier le projet patrimonial à court, moyen et long terme et les préoccupations patrimoniales
- recueillir l'ensemble des informations relatives à sa situation familiale et patrimoniale
- déterminer le profil financier du client, appétence au risque et durée du placement « horizon temps »
- établir un bilan patrimonial
- construire des solutions juridiques et/ou financières adaptées aux objectifs du client

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les secteurs concernés sont ceux des :

- banques de détails, banques privées,
- assurances, mutuelles,
- courtiers, agences immobilières,
- cabinets d'expertise-comptable,
- cabinets de gestion de patrimoine.

Les emplois occupés peuvent être :

- conseiller clientèle gestion privée,
- conseiller patrimonial,
- conseiller en gestion de patrimoine,
- expert patrimonial

### Codes des fiches ROME les plus proches :

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

### Réglementation d'activités :

1/ ACTIVITES DE CONSEILS

- Le conseil en investissements financiers (C.I.F.)
- La compétence juridique associée (C.J.A.)
- Le dispositif préventif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (A.C.P.R. : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

2/ ACTIVITES DE COMMERCIALISATION :

- Loi Hoguet : détention de la carte T : Transaction et gestion immobilière
- Le statut d'intermédiaire en assurance
- Le statut I.O.B.S.P. : Intermédiaire en opération de banque et en service de paiement
- Le démarchage bancaire et financier

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification renvoient aux dispositions suivantes :

1. Evaluation QCM- hors VAE - 60 minutes

100 Questions visant à évaluer les capacités de conseils, de calculs, de choix patrimoniaux, des connaissances sur les domaines fiscaux, juridiques, économiques, sociaux, des produits ou solutions pouvant être envisagés, des obligations d'informations liées à la préconisation

patrimoniale, de l'obligation de veille à mettre en œuvre...

## 2. Etude de cas - hors VAE - 4 heures

4 heures - Présentation d'une situation familiale, le candidat doit réaliser :

- a/ une formulation d'objectifs patrimoniaux du client,
- b/ une analyse du relevé d'informations patrimoniales,
- c/ un développement de la stratégie patrimoniale
- d/ un suivi des solutions patrimoniales

## 3. Oral devant jury composé de deux professionnels en gestion de patrimoine - 1 heure

15 premières minutes : présentation d'une activité professionnelle relative à l'activité 1 « Favoriser les recommandations et créer des réseaux » : présentation d'une action de recommandation et/ou de développement de réseau, menée dans le cadre d'une expérience terrain.

45 minutes restantes : présentation et argumentation de la stratégie patrimoniale produite au cours de l'étude de cas.

Pour les candidats issus de la V.A.E. : durée 1h : présentation du dossier de pratiques professionnelles décrivant l'expérience au travers des 2 blocs d'activités de la certification.

## 4. Grand Jury

5 membres du Conseil de Perfectionnement de la certification dont Responsable de SOFTEC et Responsable de CGPC Formation.

Le rôle du Grand Jury est de synthétiser les résultats obtenus par chaque candidat aux différents types d'évaluation et de reporter les appréciations du jury de l'oral.

Cette synthèse permet de valider les compétences acquises ou non par le candidat. Ainsi, le candidat peut soit :

- soit, obtenir la certification dans sa globalité : obtention totale
- soit, obtenir la certification de façon partielle : 1 bloc d'activité acquis sur 2
- ou bien encore, la non obtention.

Le candidat ayant obtenu partiellement la certification ou en cas de non-obtention, reçoit une fiche individuelle de résultats, reprenant la décision du Grand Jury et les recommandations prescrites.

Le titre de Conseiller en Gestion de Patrimoine se décline en 4 blocs de compétences : les blocs correspondent au « cycle de vie du client patrimonial » : de la prise de contact (l'audit), de l'analyse et de l'expertise, jusqu'à la mise à jour du bilan patrimonial

- \* bloc de compétences 1 auditer le patrimoine d'un client
- \* bloc de compétences 2 analyser la situation patrimoniale
- \* bloc de compétences 3 expertiser la stratégie patrimoniale
- \* bloc de compétences 4 suivre et développer la clientèle

Les blocs de compétences sont capitalisables. Ils permettent ainsi soit de se présenter au titre d'une certification complète, soit d'un parcours par capitalisation (1 ou plusieurs blocs sont visés) soit dans le cadre de la reconnaissance d'expérience professionnelle. Chaque bloc est certifié et donne lieu à une évaluation et une validation. Lorsque que les 4 blocs de compétences sont validés, le candidat reçoit le parchemin du titre. Aucun bloc n'est optionnel.

Lors de la validation d'un bloc de compétences, le candidat reçoit un certificat mentionnant l'intitulé du bloc de compétence obtenu.

### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28026 - Auditer le patrimoine d'un client	<p><b>Compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Présenter le déroulement et les objectifs de l'audit patrimonial</li><li>• Identifier le projet patrimonial à court, moyen et long terme et les préoccupations patrimoniales</li><li>• Recueillir l'ensemble des informations relatives à sa situation familiale et patrimoniale</li><li>• Déterminer le profil financier du client, l'appétence au risque et la durée du placement « horizon temps »</li><li>• Identifier les contraintes juridiques, financières, fiscales, « vie privée » et psychologiques inhérentes au client</li></ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Cette activité est évaluée lors d'un oral, conduit par deux professionnels, dans un premier temps, le candidat doit collecter les informations personnelles, identifier le projet et les préoccupations patrimoniales et dans un second temps, reformuler ces données et préciser les objectifs du prospect.</p> <p>Durée de l'oral : 60 minutes</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28026 - Analyser la situation patrimoniale	<p><b>Compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir un bilan patrimonial</li> <li>• Analyser les stocks (actif/passif)</li> <li>• Analyser les flux (le budget)</li> <li>• Déterminer la capacité d'endettement</li> <li>• Déterminer la capacité d'épargne</li> <li>• Analyser la situation juridique, sociale, familiale, civile et fiscale</li> <li>• Construire des solutions juridiques et/ou financières adaptées aux objectifs du client</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Etude de cas, évaluation à partir d'une situation patrimoniale à analyser : Durée totale de l'étude de cas : 4 heures Le candidat doit produire un bilan, un diagnostic et des préconisations. Les éléments seront validés par un jury composé de deux professionnels.</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28026 - Expertiser la stratégie patrimoniale	<p><b>Compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commenter l'analyse du bilan patrimonial</li> <li>• Présenter le diagnostic en lien avec les objectifs patrimoniaux du client</li> <li>• Présenter et justifier les préconisations patrimoniales</li> <li>• Valider le plan d'actions patrimoniales</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> A partir du contexte présenté et travaillé durant une étude de cas réalisée en amont, le candidat devra présenter un bilan patrimonial, un diagnostic, un plan d'actions, à un jury composé de 2 professionnels dans le cadre d'un oral. Durée de l'oral : 60 minutes</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 28026 - Suivre et développer la clientèle	<p><b>Compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une veille juridique, sociale, fiscale et économique</li> <li>• Mettre à jour le bilan patrimonial</li> <li>• Adapter les solutions patrimoniales en fonction des évolutions de la situation du client</li> <li>• Prospecter les cibles patrimoniales</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Etude de cas, évaluation à partir d'une modification de situation patrimoniale : le candidat doit produire un bilan, un diagnostic et des préconisations. Les éléments seront validés par un jury composé de deux professionnels. Durée de l'oral : 60 minutes</p>

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	100% de professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 30 août 2016 publié au Journal Officiel du 07 septembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Conseiller en gestion de patrimoine" avec effet au 16 décembre 2011, jusqu'au 07 septembre 2021.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel le 3 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur.

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Taux d'embauche (tous résultats confondus) entre 82% et 100%  
Taux d'intégration dans le domaine d'activité visé : 100%

**Autres sources d'information :**

CGPC 01 40 06 08 08  
SOFTEC 02 41 43 38 22

[SOFTEC](#)

[CGPC](#)

**Lieu(x) de certification :**

CGPC : Île-de-France - Paris ( 75) [Paris]  
Softec - Avenir formation : Pays de la Loire - Maine-et-Loire ( 49) [Avrillé]  
- SOFTEC - Chemin du Bocage - 49240 AVRILLE  
- CGPC - 5, rue Tronchet - 75008 PARIS

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

- SOFTEC - Chemin du Bocage - 49240 AVRILLE  
- CGPC - 5, rue Tronchet - 75008 PARIS

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** [Conseiller en gestion de patrimoine](#)